



■■■■■ demande si le cabinet de la ministre de la Santé publique a réagi à la lettre ouverte. ■■■■■ regrette que ■■■■■ ne soit pas présent. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réaction, mais le document n'a été transmis au cabinet que le lundi 22 janvier 2024. Des membres ont en effet été en vacances et ils n'avaient pas la possibilité à l'étranger de signer la lettre. Presque tous les membres du comité de transparence et du comité consultatif ont signé le document après une discussion approfondie. Le point doit certainement être ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de transparence. Il faut demander la réaction du cabinet.

Le procès-verbal est approuvé.

### 3. POINTS RÉCURRENTS

#### 1) Dossiers législatifs:

Le rapport a été transmis aux membres pour information. Comme de coutume, les remarques peuvent être transmises directement à ■■■■■.

#### 2) Plan de recrutement 2023:

■■■■■ parcourt le document.

■■■■■ a une remarque concernant la slide 10, en particulier sur la partie beige du diagramme circulaire (= les recrutements à lancer). Il se demande quand on commencera ces recrutements. ■■■■■ répond que c'est difficile à estimer. ■■■■■ travaille avec travaillerpour.be/fr. De telles procédures durent quelques mois. Cela dépend également de la capacité et du timing de ■■■■■. Si le nouveau plan de recrutement est en place, cela dépend également des priorités qui seront fixées à ce moment-là.

■■■■■ fait également remarquer qu'en 2024, il y aura probablement de très nombreux postes vacants qui ne seront pas pourvus et pour lesquels un budget doit quand même être prévu. Cela pourrait davantage être repris dans l'établissement du budget. ■■■■■ répond que ces crédits sont prévus au budget mais que les taxes nécessaires pour financer le budget ont été augmentées au fil du temps. L'État fédéral a exceptionnellement autorisé à étaler les recettes dans le temps, afin qu'elles coïncident avec le moment auquel les recrutements deviennent réalité. Il était prévu que les derniers recrutements prévus au budget 2024 n'aient lieu qu'au deuxième semestre 2025. La proposition de financement dans la loi de fin d'année 2023 avait donc prévu une dernière augmentation des recettes de l'AFMPS pour 2026 (la première année que les membres du personnel recrutés en dernier devront être payés pour une année entière). Sur le plan financier, il en est donc tenu compte et les membres ne doivent rien payer en plus.

■■■■■ indique que de nombreuses tâches de l'Agence qui sont considérées comme essentielles et pour lesquelles un budget a été établi ne sont pas réalisées. ■■■■■ se demande dans quelle mesure l'Agence peut continuer à travailler de manière efficace. ■■■■■ estime qu'il s'agit en effet d'une remarque pertinente. C'est la tâche du comité de direction d'indiquer quelles sont les priorités. Cela ne signifie pas que les autres priorités ne sont pas nécessaires, mais ■■■■■ est actuellement impossible d'y répondre, sauf si tous les collaborateurs nécessaires peuvent être recrutés.

Il est ressorti de l'enquête de satisfaction que le personnel est épuisé. ■■■■■ indique que l'Agence est sur la bonne voie mais que c'est un travail de longue haleine. On constate bien une évolution positive dans la réalisation du plan de personnel mais des priorités doivent en effet être fixées entre-temps et ce n'est pas toujours évident. ■■■■■ travaille toutefois à résorber l'arriéré.

██████ constate que la croissance nette du nombre de personnes est seulement de 29, tandis que dans le plan de recrutement, 124 personnes étaient prévues. ████ se demande quel est l'impact budgétaire d'une telle différence : qu'est-ce qui a été projeté et qu'est-ce qui a été réellement réalisé. ████ répond qu'il y a un impact financier. ████ ne peut pas recruter du personnel suffisamment rapidement et cela reste un défi. De plus, ████ prend des mesures pour que le personnel continue à travailler à l'Agence. Il y a moins de collaborateurs qui quittent ████.

Pour ████, ████ serait intéressant de savoir ce que signifie la faible croissance nette au niveau des chiffres. ████ répond qu'un exercice d'analyse concernant le solde de 2023 est en cours de réalisation. quelle est l'influence des dépenses prévues en septembre 2023 sur l'évolution du plan de personnel ? Cet exercice sera montré dès qu'il sera prêt.

██████ demande s'il est possible d'avoir une discussion pour rattraper le retard et recruter des collaborateurs. Le problème doit être reconnu. ████ répond que l'Agence est en effet en train de rattraper son retard. Tant les employeurs du secteur privé que public ont du mal à trouver les bons profils. ████ ajoute que cela fait plusieurs années que le plan de recrutement est suivi de près. Le service du personnel a fait d'énormes efforts. ████ confirme que l'Agence a effectué un grand pas en avant par rapport au passé. Lors de la réunion préparatoire, ████ a été convenu avec ████ de faire une sorte de graphique : les recrutements budgétés dans l'année en cours par rapport aux recrutements effectivement réalisés. Ce graphique aidera à visualiser les choses. ████ demande que l'on ajoute cela comme point à la liste d'actions.

██████ informe les membres également que ████ est occupée à réfléchir à développer des KPI qui vont plus loin qu'un aperçu des procédures terminées, à commencer, en cours et clôturées. Entre le moment où ████ veut recruter quelqu'un et le moment où cette personne va travailler effectivement pour l'institution, il y a en effet plusieurs facteurs pouvant influencer le processus de recrutement.

██████ conclut que l'accent n'est pas mis uniquement sur des recrutements externes, mais également sur la politique de rétention (possibilités de croissance, possibilités d'expertise). Une politique de valorisation a également été lancée. ████ fait des efforts non seulement pour recruter de nouveaux collaborateurs et les bons profils, mais il est également important de conserver le personnel actuel. ████ indique également que grâce aux efforts financiers des stakeholders, un rattrapage est possible.

#### 4. TRAJET BUDGET 2025

██████ explique ce point à l'aide d'une présentation PowerPoint.

██████ estime que les activités et priorités en 2025 vont totalement changer. Ainsi, la présidence belge du Conseil de l'Union européenne sera terminée. ████ espère que les discussions budgétaires de fin avril 2024 pourront avoir lieu, car ce ne serait pas correct d'appliquer le budget 2024 à 2025. Les stakeholders demandent un budget réaliste pour 2025 qui ne soit pas une copie indexée de 2024.

██████ fait remarquer que des initiatives découleront du plan stratégique et que celles-ci devront être budgétées. ████ fait remarquer que le contenu du plan stratégique est discuté au comité consultatif. Les membres du comité de transparence souhaitent savoir quel impact le plan stratégique a sur le budget 2025. ████ répond qu'il y a un gouvernement en affaires prudentes et qu'il y aura ensuite un gouvernement en affaires courantes. Il est probable que les instructions budgétaires concerneront uniquement une indexation des chiffres du contrôle budgétaire de 2024.

Selon ████, des choix doivent être faits lors de l'établissement d'un plan stratégique et il faut examiner ce qui peut être réalisé avec l'argent existant. ████ comprend que, selon toute vraisemblance, le budget n'augmentera pas de manière spectaculaire. ████ répond que

le plan stratégique est établi pour plusieurs années. De ce plan découle un plan opérationnel pour chaque année budgétaire au cours de laquelle des choix doivent être faits. À la demande de la présidente adressée à [REDACTED] de savoir si les stakeholders pourront recevoir une mise à jour concernant le plan stratégique lors de la prochaine réunion du comité consultatif, [REDACTED] répond qu'un état d'avancement à été demandé à [REDACTED].

[REDACTED] comprend que les instructions de la circulaire [REDACTED] doivent être suivies. [REDACTED] espère qu'un gouvernement sera formé à temps. Si d'ici l'automne 2024, il y a un gouvernement ayant les pleines compétences qui introduit un budget au Parlement, un budget complet et une loi de financement peuvent quand même encore être établis. C'est pourquoi [REDACTED] demande que l'on commence à temps le trajet proposé.

## 5. RAPPORTAGE FONDS D'INVESTISSEMENT Q4 2023

[REDACTED] informe les membres au moyen d'une présentation PowerPoint.

Les membres n'ont pas de remarques à formuler.

## 6. FONDS D'INVESTISSEMENT 2024

Les projets de l'AFMPS pour 2024 sont présentés aux membres. [REDACTED] effectue la présentation au moyen d'un PowerPoint.

[REDACTED] trouve dommage que le plan stratégique ne soit pas encore prêt, afin que les projets puissent y être liés. [REDACTED] ne trouve pas dans la description des projets quel est le retour sur investissement (=ROI) et espère retrouver de tels points d'amélioration dans le plan stratégique. [REDACTED] répond que cela est l'objectif. Le portefeuille de projets est influencé par des éléments qui sont importants pour la future stratégie de l'Agence, comme le projet relatif à l'intelligence artificielle. [REDACTED] trouve pertinente la remarque de [REDACTED] sur le ROI. Si le concept de ROI est applicable, [REDACTED] prévoit de le reprendre dans les études de faisabilité.

[REDACTED] fait remarquer que l'Europe oblige également [REDACTED] à réaliser des projets pour lesquels il n'y a pas de ROI. [REDACTED] indique également que le nouveau plan de management suivra le même cours que précédemment. Un profond changement de cap signifierait en effet que [REDACTED] faisait fausse route par le passé, ce qui n'était pas le cas. Le plan mettra toutefois l'accent sur d'autres aspects. [REDACTED] indique également que la méthodologie des projets s'est fortement améliorée grâce aux études de faisabilité.

[REDACTED] a une remarque concernant les projets de banque de données P071 - 2024-004 New Raw Material database et P072 - WTA-SAWP database release (best effort). [REDACTED] se demande si les systèmes des médicaments ne peuvent pas être utilisés pour de tels projets. Lorsqu'[REDACTED] a rédigé les fiches, [REDACTED] s'est fait la même réflexion. Ces fiches sont quand même arrivées, parce que les projets avaient leurs propres propriétés spécifiques. Il est toutefois clair que la base est identique et que les développements qui ont déjà été effectués dans d'autres domaines seront à nouveau utilisés.

[REDACTED] demande également en quoi consiste le projet P095 - Pharmacopei. [REDACTED] explique que le projet a besoin d'un budget pour le business. Des analyses statistiques permettent de communiquer un risque pour la santé publique. [REDACTED] ajoute que le projet a été identifié comme une *core mission*. Le projet a été oublié dans le core business, mais ne fait en principe pas partie du fonds d'investissement. Le but de l'étude est de surveiller l'incidence des activités de vigilance. [REDACTED] ajoute que l'AFMPS est membre du comité de gestion et du comité des utilisateurs de l'Agence des données de santé. Il faut examiner de quelle manière un flux

d'informations permanent peut être créé pour collecter les données et réaliser les analyses. C'est pourquoi il est important d'inclure le projet dans le fonds d'investissement.

■■■■■ a une remarque concernant le projet P103 - 2024/024 Legislation Veterinary medicinal products. Il trouve ça étrange que la rédaction de la législation se trouve dans le fonds d'investissement. Il n'y a pas non plus de budget prévu pour le projet. ■■■■■ explique que le projet sera bientôt finalisé (il reste encore pour le moment uniquement l'aspect réglementaire). Cela a été montré en raison de la transparence et de la continuité. Les textes sont finalisés et seront publiés. ■■■■■ indique que l'aspect transversal des projets est important. Il doit y avoir des ressources entre autres dans les divisions ICT, Communication, Législation et Contentieux pour pouvoir mettre en œuvre les projets. Il n'y a pas que le volet informatif qui est important. ■■■■■ ajoute qu'il est logique de rapporter jusqu'à la fin du projet. ■■■■■ demande à ■■■■■ d'ajouter au compte rendu quand les projets (ne) sont (pas) repris dans le fonds d'investissement. De cette manière, le contexte est clair pour tout le monde.

Pour le projet P098/2024-020 - Hosting TMF, ■■■■■ indique que le contrat avec ■■■■■ court jusqu'au 18 décembre et pas jusqu'au 31 décembre. La date doit être corrigée dans la fiche. ■■■■■ est également curieux de l'évolution du contenu des formulaires magistraux.

Pour le projet P106/2024-029 – Installation d'un bureau du cannabis à ■■■■■, ■■■■■ demande quel est l'objectif. ■■■■■ avait compris des organisations de patients que le cannabis médical serait mis à disposition à l'avenir en Belgique pour certaines indications thérapeutiques. ■■■■■ répond que le bureau du cannabis vise l'autorisation de la culture de cannabis médical à des fins scientifiques, mais pas l'autorisation de l'utilisation de celui-ci. Il s'agit d'une décision politique et il est important de distinguer les deux. D'après ■■■■■ les organisations de patients aborderont certainement cela lors du comité consultatif. ■■■■■ répond que, à ce sujet, des discussions ont déjà eu lieu plusieurs fois avec les organisations de patients lors des réunions de la plateforme patients. ■■■■■ se demande si c'est une bonne idée de créer en Belgique un bureau du cannabis à de telles fins, parce que les Pays-Bas ont déjà 20 ans d'expérience en matière de culture de cannabis médical. L'Italie et le Danemark achètent du cannabis médical aux Pays-Bas pour le mettre à la disposition de leurs patients dans leurs pays.

■■■■■ se demande si l'on peut indiquer dans l'aperçu quels projets doivent certainement être effectués en raison de décisions politiques ou européennes et quelle priorité est donnée aux autres projets. ■■■■■ répond que cela n'est en effet pas visible dans la présentation. Les fiches contiennent également des projets où est indiqué le « best effort ». Elles sont moins prioritaires que les autres projets. Dès qu'il y a des ressources, on commencera ces projets. Avec le budget disponible, chaque fiche a été évaluée (charge de travail, business, IT et ressources). Les projets ont été présentés aux membres du comité de direction. À ce stade, on s'attend à ce que les fiches puissent être effectuées dans les délais proposés en 2024 (sauf les projets « best effort »). ■■■■■ indique que la discussion a eu lieu lors de l'établissement du budget du fonds d'investissement. Pour les projets pour lesquels une étude de faisabilité a lieu, le secteur peut être impliqué à un certain moment pour les adapter ensuite éventuellement. Pour les autres projets, il ne peut plus y avoir d'adaptation.

Selon ■■■■■, on peut trouver des projets spécifiques dans le tableau du plan opérationnel à la demande du cabinet. ■■■■■ répond qu'un onglet « projets » a été ajouté au plan opérationnel pour 2024. ■■■■■ ajoute que l'onglet « projets » ne mentionne pas d'informations à ce sujet. Lors de la prochaine réunion du comité consultatif, on examinera le plan opérationnel de manière plus approfondie.

## 7. DIVERS

Il n'y a pas de divers.

██████████ clôture la réunion (11 h 23) et remercie tous les membres pour leur collaboration. La prochaine réunion du comité aura lieu le 20 février 2024.

